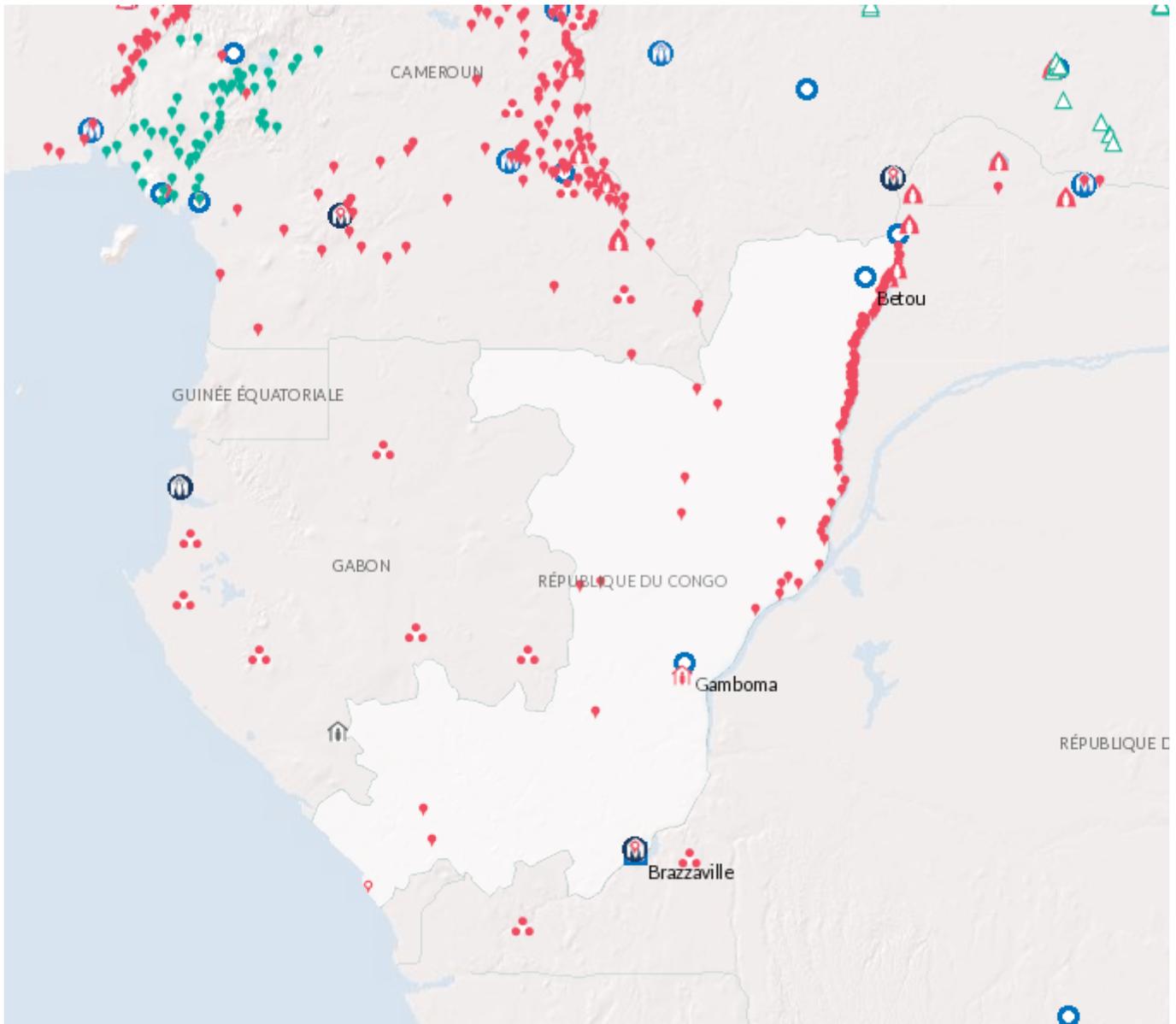




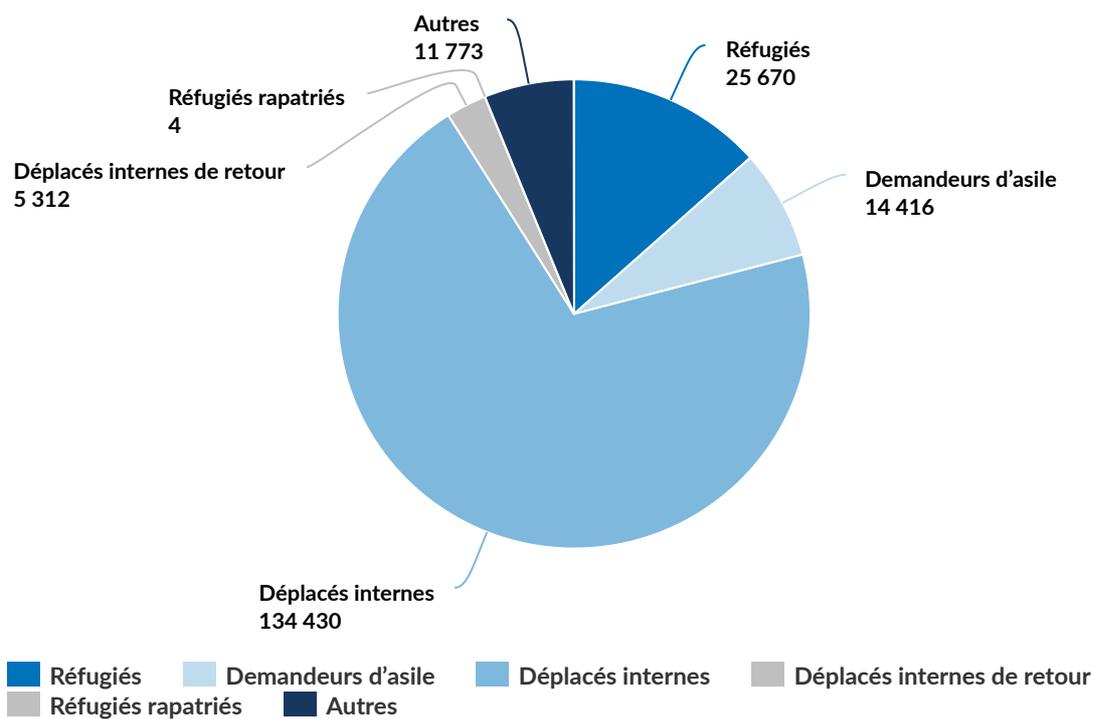
## Opération: Republic of the Congo



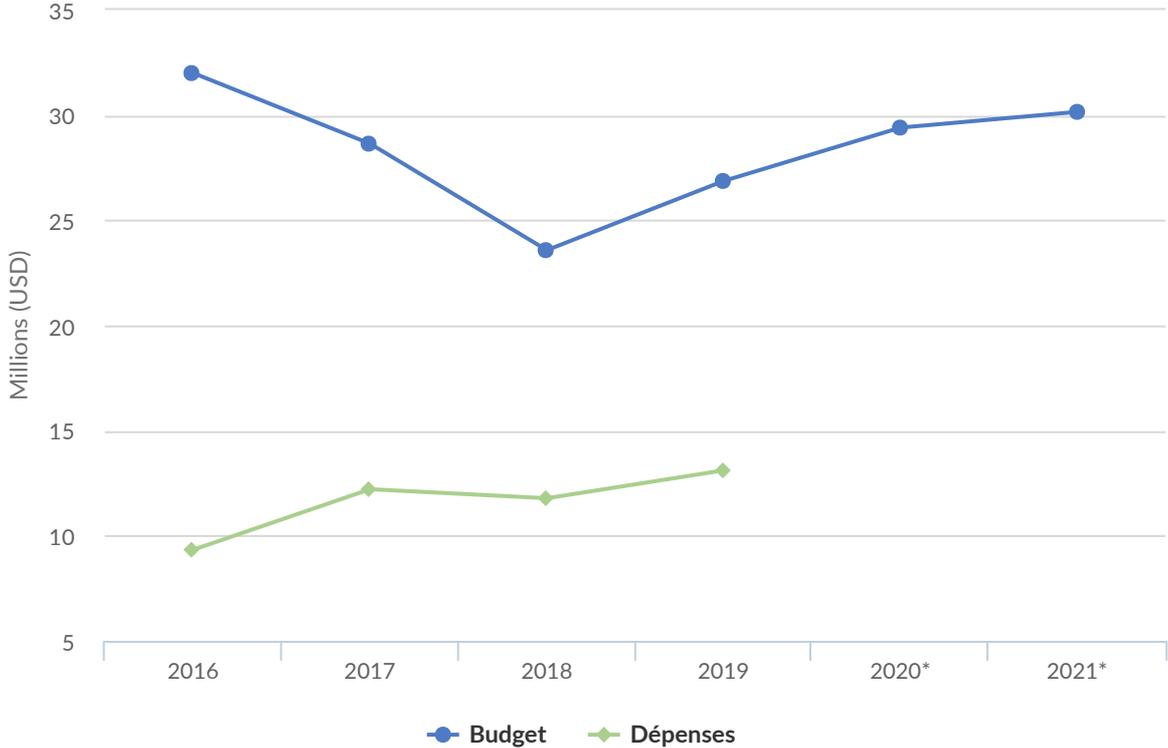
## Personnes relevant de la compétence du HCR

- 3% EN 2019

2019	191,605
2018	197,095
2017	167,303



# Budgets et Dépenses - Republic of the Congo



## CHIFFRES DE PLANIFICATION CLÉS POUR 2021

- **16 400** réfugiés de la République centrafricaine et de la République démocratique du Congo bénéficieront en 2021 d'une aide au rapatriement.
- **9 000** élèves scolarisés en maternelle et en primaire recevront des kits scolaires.
- **6 000** personnes qui en sont dépourvues se verront délivrer un acte de naissance par des juridictions mobiles
- **2 500** réfugiés et demandeurs d'asile et **7 500** déplacés internes participeront à des activités génératrices de revenus ciblées.
- **800** victimes de violences de genre bénéficieront d'une aide psychosociale et financière ciblée.

## Environnement opérationnel

La stratégie de protection du HCR en République du Congo s'articule autour des cinq orientations stratégiques du Haut Commissaire. En 2021, l'organisation continuera de s'appuyer sur les réalisations antérieures pour améliorer encore le cadre de protection, tout en continuant à fournir des services essentiels et à rechercher des solutions durables pour les personnes relevant de sa compétence. Il faudra pour cela veiller au maintien des services essentiels et répondre aux besoins fondamentaux tels que les soins de santé, l'éducation, l'eau, l'assainissement et l'hygiène.

La pandémie de COVID-19, le confinement et la fermeture des frontières qui en ont résulté ont eu un impact néfaste sur l'économie déjà chancelante de la République du Congo. Les marchés qui assuraient l'activité économique et les échanges avec les pays voisins, le Cameroun, la République démocratique du Congo et la République centrafricaine, ont été fermés, compromettant ainsi les moyens de subsistance des personnes relevant de la compétence du HCR et des communautés d'accueil. Les projections prévoient une contraction de l'activité économique de 3,2 %, et donc une détérioration possible des perspectives économiques en 2021.

En 2021, le HCR continuera à plaider pour la pleine intégration des réfugiés et des demandeurs d'asile dans la stratégie nationale de santé, ainsi que pour l'accès à la terre. À cet égard, le Gouvernement congolais a fait preuve de sa volonté de collaborer avec le HCR et la communauté humanitaire au sens large en se conformant aux bonnes pratiques du Pacte mondial sur les réfugiés. Le lien entre l'aide humanitaire, le développement et la paix sera renforcé au niveau national grâce à des partenariats plus étroits avec les acteurs du développement et les institutions financières internationales.

Par ailleurs, dans le cadre de la campagne *#IBelong*, le HCR maintiendra son soutien au Gouvernement congolais, qui a déjà démontré sa volonté de lutter contre l'apatridie en adhérant aux différentes conventions en la matière et en prenant des engagements fermes conformément au plan d'action mondial pour mettre fin à l'apatridie.

De même, le Gouvernement congolais ayant démontré sa volonté d'adhérer à la Convention de Kampala en exprimant son intention en 2014 et en initiant un projet de loi sur les personnes déplacées internes, le HCR continuera de le soutenir en 2021 pour finaliser la ratification de la convention et sa promulgation ultérieure dans la législation nationale.

## Principales priorités

En 2021, le HCR veillera principalement à :

- Améliorer le cadre de protection en renforçant les capacités nationales, en améliorant l'enregistrement et la délivrance de documents (tant pour les réfugiés que pour les déplacés internes), et en préconisant des solutions durables (en particulier le rapatriement volontaire) et des activités génératrices de revenus ;

- Aider le Gouvernement à prévenir l'apatridie, avec l'objectif de délivrer près de 5200 actes de naissance ;
  - Fournir des services essentiels aux réfugiés, aux demandeurs d'asile et aux personnes déplacées pour répondre à leurs besoins de base ;
  - Protéger 6000 réfugiés et demandeurs d'asile contre la violence et l'exploitation, tant dans les cas de violences de genre que dans les activités de protection de l'enfance ;
  - Renforcer les efforts visant à tirer parti de l'implication des partenaires de développement dans la recherche de solutions durables pour les personnes relevant de la compétence du HCR.
-